



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 15 février 2013 :

### Février

**Le 20**, rencontre AMF 29/DDTM 29 pour une première présentation de la démarche de révision de la charte agriculture et urbanisme dans le Finistère - Quimper

**Le 21**, réunion AMF 29/SDEF/Orange sur le projet de convention cadre pour l'enfouissement des réseaux - Brest

### Mars

**Le 5**, rencontre Directrice- cabinet CRK Conseil pour préparer le projet de bilan prévisionnel 2013 - Brest

**Le 8**, service Formation des élus, rencontre de la directrice et Madame Mikaelle ROUDAUT-CADIOU, assurant le portage du service (UBO) : Elargissement du Comité de pilotage.

**Le 15**, réunion de Conseil d'administration de l'AMF 29 - Châteaulin

**Le 18**, rencontre entre Monsieur le Préfet et le Président JONCOUR - Quimper

**Le 19**, présence du Président AMF 29, d'administrateurs et de la directrice à la réunion de présentation du 10<sup>e</sup> programme de financement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne/ Délégation Armor Finistère - Châteaulin

**Le 20**, participation de Monsieur JONCOUR et de la directrice à la réunion régionale d'échanges sur la présence postale territoriale - Rennes

**Le 28**, le Président de l'AMF 29 était présent à la rencontre annuelle du Crédit Agricole du Finistère - Carhaix-Plouguer

**Le 28**, réunion de préparation des visuels de la 6<sup>e</sup> édition du Carrefour des Communes (2014) entre la directrice AMF 29 et la responsable de l'Agence Bergame - Brest

### Avril

**Le 2**, rencontre entre Madame LANNUZEL, directrice AMF 29 et le directeur de l'ADIL 29 - Brest

**Le 3**, la directrice AMF 29 a échangé avec Messieurs HEURLIN et MAQUINE de la Caisse des Dépôts sur le thème des consignations - Brest

**Le 4**, participation du Président de l'AMF 29, accompagné de la directrice, à la rencontre GrDF - Ploudaniel

**Le 8**, participation de Madame LANNUZEL à la réunion du comité de pilotage du service formation des élus (AMF 29 / UBO / CDG 29 / CNFPT) programme 2014 - Brest

**Le 10**, Monsieur JONCOUR a participé au Comité de gestion du FAU - Rennes

**Le 15**, présence du Président AMF 29 à la réunion de concertation relative au schéma départemental d'assainissement - Quimper

**Le 17**, participation de Monsieur JONCOUR, et de la directrice, à la réunion «En direct avec les maires» organisée par ERDF sur le thème de la transition énergétique - Ergué-Gabéric

## Le mot du Président

### Rendez-vous en 2014 pour...

## La Commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale

L'année 2014 s'annonce très attendue pour les élus locaux et particulièrement son mois de mars. Pour les uns, début de grandes vacances ou d'autres horizons, pour les autres, heure d'une nouvelle rentrée. Mais rassurez-vous, je ne vais pas ici vous parler à nouveau des rythmes scolaires. Ecartons nous un instant de notre vie publique locale pour évoquer une autre date phare, préparée en France comme dans le monde : la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale.

eu lieu le 18 janvier dernier (y siègent en représentation de l'AMF 29, les maires d'Irvillac, de Landévennec et Plougastel-Daoulas). Relais territorial du GIP, le comité finistérien exercera une mission d'animation, mais aussi d'expertise en se prononçant en première instance, avant le 1<sup>er</sup> juin 2013, sur les demandes de labellisation formulées par les acteurs locaux.

### Une mobilisation de la pointe Bretagne... aux Etats Unis !

Les programmes commémoratifs fleurissent à travers le monde et si les gouvernements des pays ex-belligérants honoreront l'an prochain la mémoire de leurs disparus, ils souhaitent aussi organiser des projets culturels (tourisme de mémoire), ainsi que des travaux scientifiques et pédagogiques sur le conflit mondial.

Tout au bout de la terre, les travaux de notre département, qui a largement contribué à l'effort de guerre (29 000 finistériens tombés au front), devraient être riches d'éclairage sur ces quatre années de guerre et, qui sait, sur le débarquement des troupes américaines à Brest en 1917. «Plus de quatre millions d'hommes et de femmes ont servi sous l'uniforme américain pendant la première Guerre mondiale» précise le site du centenaire.

Le dernier combattant français désormais disparu depuis cinq ans, aucun homme ne pourra plus témoigner de la découverte par les soldats américains, de bretons majoritairement ruraux, parlant pas ou mal le français ! Mais nos recherches permettront peut-être de découvrir de nouvelles histoires émouvantes d'intérêt historique : telle cette lettre d'amour d'un poilu érudite, écrite en 1916\* et portant un coquelicot séché, très rare fleur de tranchée, retrouvée intacte il y a deux ans par un couple dans les côtes d'Armor... étrange destinée pour ce petit pavot rouge, symbole du jour du souvenir aux Etats-Unis et dans les pays du Commonwealth !

Bien sincèrement,  
Jean-René Joncour

\*[www.verdun-meuse.fr/images/pages/Lapetitefleur-dupoiluER21112011.pdf](http://www.verdun-meuse.fr/images/pages/Lapetitefleur-dupoiluER21112011.pdf)



Photo de Hobias-Sudaneighm

### 1914, les maires au cœur de l'effort de guerre

Se remémorer la Grande Guerre conduit à raviver des images de souffrance et de sacrifice des soldats partis au front. Nos monuments aux morts en témoignent. Mais n'oublions pas que «l'arrière» était aussi mobilisé, avec les communes en première ligne. C'est d'ailleurs pour entretenir le souvenir de cet engagement que l'Association des Maires de France a accepté de devenir l'un des seize membres fondateurs de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, groupement d'intérêt public interministériel (GIP), créé en avril 2012. L'objectif de cette Mission est triple : organiser bien sûr les temps forts commémoratifs de l'année prochaine, coordonner les initiatives et attribuer un label «centenaire», mais aussi informer le grand public au travers d'un portail internet lancé en mars dernier ([www.centenaire.org](http://www.centenaire.org)).

Plus proche de nos territoires, notons le maillage de comités départementaux du centenaire, présidés par les préfets. La réunion d'installation de ce comité pour le Finistère a

Responsabilités,  
Personnel,  
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure  
toutes les réponses.

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



Toujours là pour moi.

## Clin d'œil

### Le Cloître Pleyben, une des 101 communes finistériennes de moins de 1 000 habitants



Chantier de restauration de l'Eglise Saint-Blaise

Commune rurale pimpante de... 596 habitants, c'est dire si le Cloître-Pleyben pourrait être une illustration de l'impact des discussions entre le parlement et le sénat sur le seuil d'application en mars prochain du scrutin de liste. Mais une rencontre avec Dominique BILIRIT, maire de ladite commune depuis 2008, s'inscrit bien loin des débats parlementaires de la capitale : au menu ici la réalité des territoires ruraux, «finances pas toujours faciles», chantiers d'importance et notamment ceux liés à l'eau et l'assainissement, maintien de commerces et services de proximité, artisans, maîtrise du foncier et logements sociaux, école, associations... d'un mot comment assurer une vie communale attractive en centre finistère.

Au seuil du terme de son premier mandat de maire, Dominique BILIRIT fait preuve d'une belle maîtrise de ses dossiers, compétence plus aisément explicable lorsque l'on découvre au fil de l'échange un parcours d'élue avec «trente années de conseiller» et deux mandats d'adjointe. Une expérience qui se confirme vitale pour administrer une petite commune aux moyens modestes, administration certes ici épaulée par une équipe municipale solide et une secrétaire de mairie formant un «vrai tandem» avec son premier magistrat. La gestion des affaires communales ne s'improvise pas, et peut-être encore moins en milieu rural où des aides importantes s'éloignent, telle l'assistance technique de l'Etat liée à la solidarité et l'aménagement du territoire (ATESAT), la fin «du rôle précieux de la DDTM dans son aide aux petites communes» se confirme très regrettée par le maire. Les chantiers d'envergure ne manquent pas pour autant : en témoigne celui en cours de l'église paroissiale bien plus dégradée que prévue (500 000 euros HT, soit deux fois les prévisions de l'architecte), ou encore les travaux réalisés pour le renforcement de l'alimentation en eau potable (300 000 euros HT). Il faut savoir défendre ses dossiers pour obtenir les subventions indispensables et tout élu local connaît l'exercice complexe et chronophage... et ce d'autant plus pour un édile, qui comme celui du Cloître Pleyben, exerce une activité professionnelle à part entière !

Petite commune mais qui a tout d'une grande, de ses problématiques et de ses arbitrages, dont l'application prochaine de la réforme sur les rythmes scolaires ! Mitoyenne de la mairie, la bâtisse de l'école ne trompe pas avec son affichette rouge signalant «un cas de varicelle». Moins de 600 habitants mais 44 enfants scolarisés, faut-il plus belle illustration de l'attrait de ce territoire rural aux portes du parc naturel d'Armorique ?

## Les infos en bref

### Réunion départementale AMF 29-Agence de l'eau Loire Bretagne le 19 mars à Châteaulin



Photos: C.B. Brunel / Agence de l'eau Loire-Bretagne

Devant une salle comble (100 personnes attendues, 160 présentes), les services techniques de la délégation Armor- Finistère sont venus présenter aux communes le 10<sup>e</sup> programme d'aides financières (2013-2018) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et répondre aux interrogations.

Une première réunion très appréciée des élus, qui pourrait être reconduite dans le cadre du Carrefour 2014, tant le sujet est d'enjeu pour les territoires, et l'échange important avec les services techniques de l'agence, salués au passage par les maires pour leur grande compétence.

### Echange avec La Poste sur les nouvelles dispositions contractuelles à venir du contrat de présence postale territoriale 2014-2016

Les présidents des associations départementales de maires de Bretagne, ainsi que les présidents des Commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) ont été conviés le 20 mars dernier à Rennes par Madame Nicolas, Déléguée Régionale du Groupe La Poste, à une réflexion sur le bilan du contrat 2011-2013 arrivant à terme, ainsi que sur les perspectives 2014-2016. Un dossier technique et vaste, intéressant tous nos territoires : l'AMF 29 se tient à l'écoute des maires qui souhaiteraient formuler leurs attentes et/ou remarques visant l'organisation postale territoriale en Finistère.



Photo: La Poste

### Association «Port d'intérêt Patrimonial»

L'Association « Port d'intérêt Patrimonial » créée en novembre 2011, à l'initiative d'une vingtaine de maires de communes littorales du Finistère, a pour ambition de protéger et de valoriser le patrimoine historique bâti de leurs ports, support d'un développement économique original. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter par courriel : [associationPIP@gmail.com](mailto:associationPIP@gmail.com) ou Tél. : 02 98 01 83 96.

## À votre agenda

- Les 17 avril (Ergué-Gabéric), 19 avril (Loperhet) et 17 mai (Plourin-Lès-Morlaix) : réunions «**En direct avec les maires**» organisées par ERDF (9h00 - 12h00)
- Le 7 juin, **Rencontre départementale ARS 29 - AMF 29** à Châteaulin Salle Agora (14h) : présentation de l'organisation de la Permanence des soins en médecine ambulatoire, Démographie médicale - retours d'expériences. *Invitations et programmes expédiés le 30 avril prochain.*
- Le 13 juin, **Journée annuelle des femmes maires et parlementaires** à Logonna-Daoulas
- **Assemblée générale ordinaire de l'AMF 29**, le vendredi 11 octobre à 16h30 à Châteaulin
- **Congrès national des Maires de France** : les 19, 20 et 21 novembre 2013 à Paris

### Les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques

Les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques doivent être adaptés à un nouveau contexte juridique. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le juge judiciaire a une compétence exclusive en matière de contentieux des décisions de soins psychiatriques sans consentement.

Un nouveau modèle d'arrêté est proposé par la délégation territoriale de l'ARS, il est téléchargeable sur Territorial.

#### Quand les maires envisagent un arrêté d'admission :

- deux conditions doivent être réunies : les personnes en cause doivent avoir un comportement qui révèle **des troubles mentaux nécessitant des soins et compromettant la sûreté des personnes ou portant atteinte, de façon grave, à l'ordre public**. Une seule de ces conditions ne peut justifier d'une mesure de soins psychiatriques,
- **un avis médical** (de préférence un certificat médical quand le médecin a vu le patient) est un préalable à toute mesure provisoire,
- le maire doit impérativement en **référer dans les 24 heures au préfet** qui statue sur la base du certificat médical établi par un psychiatre de l'établissement qui propose la confirmation ou non de la mesure de soins psychiatriques.

#### Important :

Le certificat médical qui sert de base à la mesure provisoire doit décrire avec précision les faits et les troubles mentaux. L'arrêté

municipal doit absolument reprendre les termes du certificat pour justifier de la mesure.

**Il doit décrire les faits avec précision** et doit être horodaté.

Afin de respecter les délais, la transmission des arrêtés se fait par télécopie via les établissements de santé. Les originaux doivent être transmis par courrier à la délégation territoriale de l'ARS, pôle VSSE, sise 5, venelle de Kergos 29 324 Quimper Cedex.

#### Rappels :

- L'avis médical peut être rédigé par tout médecin généraliste ou psychiatre.
- Le certificat médical peut être rédigé par un médecin libéral (cabinet privé ou un médecin libéral des urgences d'un hôpital) ou un psychiatre à condition qu'il n'exerce pas dans l'établissement d'accueil.
- Le certificat médical de 24 heures ne rentre pas dans la procédure légale de prise d'admission en soins psychiatriques mais peut servir d'aide à la décision du préfet.

Le délai de 48 heures donné au préfet court à compter de la date de la signature de l'arrêté municipal.

Référence réglementaire :

Article L3213-2 du code de la santé publique

## En direct avec le Conseil Général

### Répondre aux enjeux de l'habitat pour tous en Finistère

Le Conseil général s'est engagé, depuis le début de cette année, dans l'élaboration d'un Plan départemental de l'habitat qui s'articule autour de 5 enjeux prioritaires : le logement des personnes défavorisées, les économies d'énergie dans l'habitat ancien, le logement des jeunes, l'habitat des personnes âgées, l'accroissement de la population et la maîtrise de l'étalement urbain.

Ce document visant à apporter une vision cohérente, actualisée et partagée des enjeux de l'habitat à l'échelle du département, est en cours d'élaboration, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs de l'habitat en Finistère.

Il est composé de 2 volets : un volet «diagnostic» réalisé par l'Adeupa qui comprend une actualisation des connaissances des principaux bassins d'habitat du département, et un volet «orientations» qui doit définir des orientations communes déclinées par bassins d'habitat et fixer des objectifs à atteindre au regard des 5 enjeux prioritaires.

Le volet «diagnostic» a fait l'objet d'une présentation élargie aux acteurs de l'habitat à l'occasion de 4 rencontres territoriales organisées en février dernier à l'échelle des Pays. Le volet «orientations» sera présenté les 6 et 7 juin 2013 afin de valider les pistes de travail proposées. Ces nouvelles rencontres se tiendront à Carhaix, Landerneau, Morlaix et Quimper. En termes de calendrier, le Conseil général prévoit la finalisation du Plan départemental de l'habitat pour la fin de l'année 2013.

#### Complément d'information sur les contrats de territoire :

Dans le cadre de la territorialisation de ses politiques, le Conseil général a décidé, lors de sa séance du 25 janvier 2013, de financer les locaux périscolaires (garderies périscolaires, centres de loisirs) au même titre que les équipements culturels, sportifs et socioculturels, dans le cadre des contrats de territoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les dossiers complets seront réceptionnés jusqu'au 30 juin en politique ordinaire, puis réorientés vers les contrats de territoire.

### Les leviers pour favoriser le redressement des entreprises dès 2014

Par Chantal Guittet, Députée du Finistère.

Photo de Eric Legret



Dans le contexte économique actuel, les élus locaux sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'orienter les entreprises vers des solutions leur permettant de maintenir leur activité et créer des emplois. Ils sont experts de leurs territoires et moteurs du développement économique, en favorisant l'implantation des entreprises dans des conditions attractives.

Les combats des parlementaires bretons rejoignent ces enjeux de terrain. Les dossiers récents nous conduisent à nous mobiliser collectivement pour faire entendre la voix de la Bretagne. Le potentiel économique du Finistère dépend pleinement de la façon dont sa périphéricité est prise en compte dans toutes les mesures ayant un volet économique. C'est dans ce cadre que l'aboutissement de la ligne LGV, l'application raisonnée de l'écotaxe, le budget alloué à la défense, la politique agroalimentaire, le soutien à l'économie du développement durable... sont autant de dossiers de fond qui sont susceptibles d'avoir un impact durable sur l'avenir de nos entreprises et de nos territoires.

La crise économique, inédite dans sa durée, nous incite à organiser la mobilisation de tous les acteurs du développement économique : collectivités territoriales, chambres consulaires, clubs d'entreprises, services de l'Etat, banques... Nous sommes tous concernés par l'effort pédagogique à fournir pour rendre accessibles les nouveaux dispositifs économiques du gouvernement en faveur des entreprises.

Les conditions du redressement en 2014 dépendent de la prise en main, dès aujourd'hui, des différents leviers prévus par le Pacte national pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi.

De nombreuses entreprises et petits commerces nous disent leurs difficultés actuelles de trésorerie. Le législateur, aux côtés du gouvernement, a réagi au plus vite en accordant 20 milliards d'euros pour les entreprises, dans le cadre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). C'est un effort budgétaire conséquent au service de la croissance et de l'emploi. Le CICE est un outil puissant puisque ce crédit d'impôt bénéficie à toutes les entreprises, dès lors qu'elles emploient des salariés et qu'elles sont soumises à l'Impôt sur la société (IS) ou sur le revenu (IR).

Ce crédit d'impôt est ciblé sur tous les salaires inférieurs à 2,5 du SMIC. Valable sur trois ans, il a vocation à monter en puissance, car son taux passera de 4% de la masse salariale de l'entreprise cette année à 6% à partir de 2014. C'est un crédit d'impôt réactif puisqu'il est imputable l'année même où il est constaté. S'il est supérieur à l'impôt dû, il est immédiatement remboursable aux PME, jeunes entreprises innovantes et entreprises en difficulté.

L'impact bénéfique du CICE sur les entreprises se fera donc sentir dès 2014, première année où il sera versé. Dès 2013, des outils adossés au CICE permettent de donner un coup de pouce aux entreprises en difficulté de trésorerie. Les entreprises peuvent dès aujourd'hui obtenir un préfinancement de ce crédit d'impôt, auprès de leur établissement de crédit ou d'Oséo, filiale de la Banque Publique d'Investissement (BPI). De quoi leur permette immédiatement de donner un peu de souplesse à leur trésorerie ! C'est un message à diffuser largement !

A plus long terme, la Banque Publique d'Investissement (BPI), est un outil qui permettra d'injecter en tout 42 milliards d'euros dans notre économie ! Ce dispositif phare, déjà à l'œuvre, trouvera sa structure juridique définitive dès l'été prochain. « BPI France » sera en réalité un holding à deux branches : la branche « BPI financement » correspond à Oséo, la branche « BPI Investissement » mutualise les fonds de la Caisse des Dépôts entreprises, le Fonds stratégique d'Investissement d'Etat (FSI) et le FSI Régions. A noter que les Régions sont associées à la gouvernance de cette banque publique ce qui est cohérent avec leur mission de chef de file du développement économique. La BPI fonctionne dans une logique de guichet unique dans le but de rendre des services aux entreprises tant au niveau de la garantie des crédits, du cofinancement avec les banques, du renforcement des fonds propres, de l'investissement, de l'innovation et de l'exportation à l'international... Les équipes sont déjà opérationnelles, à l'instar de la délégation finistérienne d'OSEO disponible au 34, quai de la Douane à Brest - tel : 02 98 46 43 42.

D'autres dispositifs peuvent être sollicités comme le crédit d'impôt innovation, celui accordé pour l'emploi d'apprentis, le crédit pour la prospection commerciale ou le Contrat de génération qui est assorti d'une aide publique de 4000 euros par an pendant trois ans...

La mobilisation des élus est indispensable pour que ces leviers soient connus et pleinement utilisés par nos entreprises !